



ADMINISTRATION
1545 Chevroux

Greffe municipal + Contrôle des habitants
Tél. 026 667 10 05
Fax 026 667 24 21
E-mail admin@chevroux.ch
www.chevroux.ch

Bourse communale + Bureau du port
Tél. 026 667 10 11
Fax 026 667 24 21
E-mail bourse@chevroux.ch
port@chevroux.ch

AU CONSEIL GENERAL
DE CHEVROUX
Madame Véronique Gut Lacôte
Président
Chemin Lacustre 15
1545 Chevroux

Chevroux, le 7 septembre 2021

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 11 / 2021
Arrêté d'imposition – Année 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 7 septembre 2021, la Municipalité a approuvé l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel qu'il a été établi.

La Municipalité propose au Conseil général de prendre la décision suivante :

- vu le préavis municipal n° 11/2021 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHEVROUX DÉCIDE :

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que présenté.

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

Charles-Edouard Bonny



La Secrétaire a. i. :

Claire-Lise Cruchet